



La lettre des élus de l'opposition de Saint-Fargeau-Ponthierry

15 Décembre 2018

Lionel WALKER, Séverine FELIX-BORON, Jeannine JOUANIN, Denis PUGLIESE, Véronique GIANNOTTI, Philippe BOURY, Zine-Eddine MJATI

Mars 2014 / Décembre 2018 : le bilan

Madame, Monsieur,

A l'approche de cette fin de mandat nous souhaitons, par cette lettre, vous rendre compte du **bilan de nos actions depuis mars 2014**.

Elus par près de la moitié de la population, nous avons pris, en tant qu'élus minoritaires, trois orientations majeures :

Première orientation :

Défendre la vision de la commune telle que l'ont souhaitée les Féréopontains qui nous ont donné mandat pour les représenter

Cette vision de Saint-Fargeau-Ponthierry et de son devenir nous a amenés à nous opposer sur des points majeurs concernant sa gestion par Jérôme Guyard et son équipe :

- Nous avons réagi à chaque **suppression de service public** (ferme pédagogique, outils démocratiques comme les conseils de quartier ou le conseil des associations, transport à la demande, la fin de l'école multisports et des stages sportifs pour les enfants pendant les vacances...)
- Nous avons **contesté deux augmentations d'impôts successives** inutiles alors qu'au même moment, en 2014 et en 2015, **l'augmentation des indemnités des élus** a été votée deux fois de suite, dont celle d'un élu qui n'est jamais venu. Pour mémoire, avant 2014, nous avons réussi à stabiliser les taux d'imposition pendant 12 ans.
- Nous avons dénoncé, et continuerons à le faire, **le bradage des terrains communaux du centre-ville**. Ceux-ci ont été cédés à moitié prix de leur valeur, en contrepartie de l'achat d'un ensemble de bâtiments industriels, sous prétexte d'amélioration de la mairie. Un de ces bâtiments reste pour l'heure en friche car nécessitant plus d'un million d'euros supplémentaire pour le rendre utilisable.

Sur ce dernier sujet, nous avons régulièrement, en notre temps, agrandi et amélioré le patrimoine communal.

→ Depuis mars 2014, nous avons surtout dénoncé la vision de la majorité sur le devenir de Saint-Fargeau-Ponthierry et notamment :

Le déplacement des services municipaux à l'extérieur du cœur de ville (Services administratifs, police municipale, CCAS...)

L'absence de services médicaux supplémentaires, lorsque la municipalité a décidé d'investir à perte 600 000 euros pour des cabinets de médecins sans aucune amélioration en contrepartie. Le choix de la majorité ne permet pas la mise en place d'une permanence de soins comme cela vient d'être réussi sur une commune voisine avec huit fois moins d'investissement communal.

L'accélération de l'urbanisation dont le rythme a triplé depuis 2014 grâce aux nouveaux documents d'urbanisme (PADD, PLU...) qui ouvrent la voie à la transformation de notre commune en une banlieue dortoir. Cette urbanisation se fait sans aucun respect de l'environnement, ce qui faisait pourtant la spécificité de notre ville.

La destruction du bâtiment de la mairie, sans attendre le résultat du recours contre sa démolition déposé au Conseil d'Etat. Cette démolition a été accordée par le maire et l'adjointe à l'urbanisme le 14 janvier 2016. **La mise sous gravats de notre histoire** et des nombreuses traces de notre patrimoine que la commune s'était engagée à préserver (outillages de l'artisan-forgeron monsieur Bailly) est pour nous un scandale inutile et irréparable.



Deuxième orientation :

Ne pas jouer un rôle d'opposition systématique

Bien qu'exclus de toute commission, de tout groupe de travail, nous avons fait le choix d'accompagner les délibérations concernant la gestion classique de la commune et, en cas de désaccord, de proposer systématiquement une situation alternative mieux adaptée et plus pertinente.

Troisième orientation :

Faire en sorte que les droits fondamentaux soient préservés et que la loi quelque peu bafouée par le maire, puisse s'appliquer

- Pour que les élus d'opposition puissent avoir un droit d'expression dans les publications municipales (Jugement du tribunal en date du 19 octobre 2016)
- Pour que chaque association puisse disposer de salles de réunions, même celles qui sont mal perçues par le pouvoir en place (jugement du tribunal du 7 mai 2018)
- Pour que les documents communicables du fait de la loi puissent être accessibles à tous (jugement du tribunal du 16 mai 2017)

Il est regrettable que seules les décisions des tribunaux et des condamnations amènent le maire à se conformer à la loi, là où son rôle premier serait de la faire respecter.

C'est pour cela que nous avons décidé de nous rassembler pour affronter les défis de l'avenir.

Ils ne doivent plus être dictés par les profits de l'immobilier avec qui Jérôme Guyard a toujours eu des relations privilégiées.



Plus que jamais, il est important que vous participiez aux **prochaines échéances municipales de 2020** qui détermineront le futur de votre cadre de vie quotidien.

Pour cela, nous vous invitons à **vous inscrire dès maintenant sur les listes électorales de la commune avant fin décembre**. Vous pourrez ainsi participer également au scrutin des élections européennes qui se dérouleront le 26 mai 2019.

Les élus du groupe Transition vous souhaitent de bonnes fêtes

Pour nous contacter :

Facebook : <https://www.facebook.com/elusAVRA/>

Site internet de RPA : <http://rassembler-avenir-stfp.fr/>

Courriel : rassembler.avenir.stfp@gmail.com

Vous pouvez également venir nous rencontrer sans rendez-vous chaque samedi, de 11h à 12h, au local des élus (derrière l'école de musique, à proximité de la bibliothèque). Nous saurons être vos porte-paroles.

